



Le Parlement européen entérine l'interdiction de la pêche électrique

Strasbourg, 16 avr. 2019 (AFP) -

Le Parlement européen a confirmé mardi l'interdiction de la pêche électrique dans toute l'UE à partir de la mi-2021, lors d'un vote en session plénière à Strasbourg.

Sans surprise, les eurodéputés ont entériné la législation (571 voix pour, 60 contre, 20 abstentions), après l'accord politique trouvé entre négociateurs du Parlement et du Conseil (représentant les Etats membres) à la mi-février.

La nouvelle réglementation va interdire le matériel de pêche électrique à partir du 1er juillet 2021, en laissant la possibilité aux Etats membres d'anticiper l'application dans leurs eaux territoriales. La France a déjà dit son intention de faire appliquer cette règle dès sa publication.

Il y a un an, le Parlement européen avait pris position contre cette pratique de pêche controversée, à l'encontre d'une proposition de la Commission qui voulait lever la restriction en vigueur (limitant cette pêche à titre expérimental à 5% de la flotte européenne).

Dans les faits, la pêche électrique est pratiquée principalement aux Pays-Bas. La France, dont les pêcheurs ont manifesté à plusieurs reprises à ce sujet, avait rapidement apporté sa voix aux opposants.

"Des conditions très strictes encadreront cette technique de pêche pendant la période de transition. C'est la fin de cette pratique désastreuse pour l'environnement et l'écosystème marin", s'est félicité l'eurodéputé français Alain Cadec, président de la commission de la pêche du Parlement européen.

"Entre la parution du règlement au Journal officiel dans quelques semaines et le 1er juillet 2021, le nombre de chalutiers autorisés à poursuivre la pêche électrique sera drastiquement revu à la baisse, passant de 84 chalutiers néerlandais à une dizaine", a souligné de son côté l'ONG Bloom, en pointe dans la campagne contre la pêche électrique.